

L'Affaire J.M. Deveaux

André Soulier

L'avocat qui fit changer la loi

« Il est l'un des six avocats qui a le plus marqué la justice de ces deux derniers siècles » : c'est ce que disait de Maître Soulier un autre ténor du barreau, Maître Vergès, connu entre autres, pour avoir défendu Klaus Barbie. Il étayait ses propos en s'appuyant sur une affaire qui se déroula à Bron il y a un peu plus de 60 ans, mais qui eut un écho national de par son impact irrémédiable sur le droit des victimes de « l'injustice ». Maître André Soulier y joua un rôle primordial et y revient longuement dans « Mes mille et une vies », son livre de mémoires paru récemment.

Vendredi 7 juillet 1961, Dominique Bessard, fillette de 7 ans, est retrouvée assassinée dans les caves d'un immeuble HLM de Parilly, avenue Saint-Exupéry. Son père, boucher, l'a laissée à la garde quelques heures de son garçon boucher : Jean-Marie Deveaux. Mythomane, le jeune homme simplet est rapidement soupçonné. Il passe aux aveux après deux nuits en garde à vue : il est un coupable idéal. Le 4 septembre, Maître André Soulier, avocat lyonnais de 23 ans, est commis d'office. Il est convoqué à une audition, sans avoir pu prendre connaissance du dossier, sans même avoir pu adresser la parole au présumé coupable, lequel se rétracte ! À l'étude du dossier, il découvre les quatre expertises médicales issues de l'autopsie : toutes convergent pour décrire un mode opératoire incohérent avec les déclarations de l'accusé. Mais le juge ne veut pas lâcher son seul coupable possible et commande une expertise auprès de légistes parisiens qui démoliront les premières thèses sans avoir assisté à l'autopsie. C'est sur cette seule pièce du dossier que le « meurtrier » sera condamné à 20 ans de réclusion ! En 1962, avec les « événements d'Algérie », la justice est expéditive. Jeune mais tenace, Maître Soulier ne lâchera plus l'affaire : il est convaincu que le système judiciaire veut aller au plus simple. Il va creuser et va finir par multiplier les trouvailles : déplacement de l'accusation sur la scène de crime sans en informer la défense, ingérence et surtout orientation des débats par le juge auprès des experts puis des jurés.

En 1969, au 3e pourvoi en cassation, la défense obtient un nouveau procès et l'acquittement de Jean-Marie Deveaux !

L'avocat découvrira également que la piste d'un potentiel criminel, aperçu par des témoins, a été « oubliée » par les enquêteurs !

Choqué que des innocents soient remis sur le pavé sans un sou, la Justice arguant que « l'erreur est humaine », André Soulier va obtenir un soutien de la presse et obtiendra du ministre de la Justice de l'époque, qu'un texte de loi soit voté pour créer la première commission d'indemnisation des victimes de la justice. Il aura l'honneur de déposer la première requête en indemnisation et obtiendra plus de 200 000 francs de l'époque pour son client. Une révolution pour la justice, un virage pour la victime, un succès pour l'avocat !

➔ *« Mes mille et une vies » d'André Soulier*



